

L'évaluation, aux fins scolaires, est celle des biens-fonds et des immeubles (ou des améliorations dans certains cas) et ordinairement d'un autre élément comme la propriété personnelle, le revenu provenant d'un commerce ou de mines, etc. Comme l'évaluation est effectuée par les municipalités locales, la création des grandes circonscriptions a fort contribué à égaliser le fardeau des taxes.

En général, les commissions scolaires soumettent leur budget aux conseils municipaux, qui imposent les montants requis. Les commissions scolaires du Québec et certaines commissions d'autres provinces sont autorisées à imposer et percevoir des taxes pour fins scolaires.

Chaque province a sa propre méthode de répartition de subventions aux commissions scolaires locales et y a apporté des changements plus ou moins radicaux depuis trois ou quatre années, au point que la part provinciale des dépenses des commissions scolaires a passé de 17 à 34 p. 100 de 1941 à 1947. Voici la proportion dans chaque province.

<i>Province</i>	1947	1941	<i>Province</i>	1947	1941
	%	%		%	%
Île du Prince-Édouard.....	53	60	Manitoba.....	14	15
Nouvelle-Écosse.....	41	19	Saskatchewan.....	27	24
Nouveau-Brunswick.....	28	18	Alberta.....	29	20
Ontario.....	40	10	Colombie-Britannique.....	41	30

Le total des subventions provinciales versées aux commissions scolaires s'élève à 21 millions de dollars en 1941 et à 53 millions en 1947.

Il existe deux genres de subventions provinciales: 1° la subvention de base est calculée sur le coût de construction, un montant de tant par classe, un coût minimum de base, les appointements et les brevets de l'instituteur, la fréquentation moyenne, etc.; toutes les provinces prennent des dispositions en vue d'assurer des facilités égales partout en favorisant davantage les zones pauvres; 2° des subventions spéciales sont versées pour des fins particulières comme le transport, la musique, les arts et métiers, les classes spéciales, l'outillage, les frais de construction, les cours du soir, etc. Elles sont le plus considérables dans le Québec, où l'accent porte particulièrement sur l'enseignement des industries, des arts et de l'artisanat domestiques.

Si tous les frais de fonctionnement ont monté depuis l'avant-guerre, il y a augmentation surtout des traitements des instituteurs, qui passent dans huit provinces de 52 millions de dollars en 1936 à 96 millions en 1947, et des montants affectés aux immeubles et à l'outillage, qui passent de \$3,250,000 en 1944 à \$8,500,000 en 1946 et 17 millions en 1947 dans les provinces qui font rapport, soit l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario. La proportion des frais payés au moyen d'emprunts augmente de 30 p. 100 à 60 p. 100 durant la même période. Cela tient à trois causes: 1° accumulation de constructions nécessaires à la fin de la guerre; 2° nécessité d'autres immeubles pour répondre aux inscriptions plus nombreuses et aux nouvelles concentrations de population; et 3° nouvelles constructions rendues nécessaires par la création de grandes circonscriptions administratives et l'établissement de plus en plus fréquent de grandes écoles centralisées et de *high schools* d'enseignement mixte.

Écoles et programmes.—*Primaire.*—Le cours primaire pour toutes les écoles canadiennes se termine à la huitième année et le cours secondaire commence à la neuvième. En Colombie-Britannique et en Alberta, à Winnipeg et dans certaines villes de l'Ontario, la septième et la huitième ont été groupées avec la neuvième et la dixième pour former des écoles intermédiaires ou des *high schools junior*.